



ROMA CIVIL
MONITOR

Rapport de suivi de la société civile sur la qualité du cadre stratégique national pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms en Belgique



COALITION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ROM EN BELGIQUE 2021-2025

PHIREN AMENCA INTERNATIONAL NETWORK, KHAM VZW, BALKAN LGBTQIA VZW, REU JEKHIPE,
ESMA ASBL, CAW ANTWERPEN

BRUXELLES, 2022

Coordinateur de projet en Belgique :

**PHIREN AMENCA INTERNATIONAL
NETWORK**

Rue de Fiennes 86, Bruxelles 1070, Belgique

Phone: 00 33 782 54 08 54

Web: <https://phirenamenca.eu/>

E-mail: info@phirenamenca.eu

MENTION LÉGALE

“Il s’agit du premier rapport du projet 2021-2025 de Moniteur civil pour les Roms en Belgique traduit en français et provenant du rapport officiel en anglais disponible sur internet: RCM 2022 Belgium Report in English”.

Plus d’informations sur le projet sont disponibles via la site internet suivant: <https://romacivilmonitoring.eu/>

Bruxelles (Belgique): Phiren Amenca, 2022

© **Coalition des organisations de la société civile 2021-2025 des Roms de Belgique, 2022**

La reproduction avec mention est autorisée.

Le rapport a été préparé dans le cadre de l'initiative "Action préparatoire - Surveillance civile des Roms - Renforcement des capacités et de la participation des Roms et de la société civile pro-Rom dans le suivi et l'évaluation des politiques", qui est mise en œuvre par un consortium dirigé par le Institut de la démocratie de l'Université d'Europe centrale (DI/CEU), y compris le Réseau européen des organisations de base roms (ERGO Network), la Fundación Secretariado Gitano (FSG) et le Centre européen des droits des Roms (ERRC). L'initiative a été financée par la direction générale de la justice et des consommateurs (DG Just) de la Commission européenne dans le cadre du contrat de service n° JUST/2020/RPAA/PR/EQUA/0095.

Le rapport reflète les conclusions des auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue du consortium ou de la Commission européenne, qui ne peuvent être tenus responsables de toute utilisation faite des informations contenues dans le rapport.

CONTENU

Liste des abréviations	5
Résumé	7
Introduction	8
1. Participation	11
1.1. Participation des Roms à la préparation du NRSF	11
1.2. Participation des Roms à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du NRSF	11
1.3. Système de consultation politique avec la société civile et les parties prenantes	12
1.4. Autonomisation des communautés roms au niveau local	13
1.5. Renforcement des capacités de la société civile rom	13
2. Pertinence	16
2.1. Combattre l'antitsiganisme et les discriminations	16
2.2. Éducation	17
2.3. Emploi	19
2.4. Soins de santé	20
2.5. Logement, services essentiels et justice environnementale	21
2.6. Protection sociale	23
2.7. Services sociaux	23
2.8. Protection de l'enfance	24
2.9. Promouvoir les arts, la culture et l'histoire des Roms	24
3. Efficacité attendue	25
3.1. Cohérence avec les politiques nationales et européennes connexes	25
3.2. Responsabilité de la coordination et du suivi du NRSF	25
3.3. Qualité du régime	25
3.4. Financement	26
3.5. Suivi et évaluation	26
3.6. Évaluation de l'efficacité et de la durabilité attendues	26
4. Alignement sur la stratégie de l'UE en faveur des Roms	28
4.1. Rendre compte de la diversité parmi les Roms	28
4.2. Combiner les approches grand public et ciblées	28
Conclusions et Recommandations	29
Les références	31
Annexe : Liste des problèmes et conditions	34
2.1. Combattre l'antitsiganisme et la discrimination	34
2.2. Éducation	35
2.3. Emploi	36
2.4. Soins de santé	37
2.5. Logement, services essentiels et justice environnementale	38
2.6. Protection sociale	40
2.7. Services sociaux	41
2.8. Protection de l'enfance	42
2.9. Promouvoir (sensibiliser) les arts, la culture et l'histoire des Roms	43

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ASBL	Association sans but lucratif
CIRE	Coordination et Initiatives pour les Réfugiés et les Étrangers
CMGVR	Centre de Médiation Roms et Gens du Voyage
COCOM	Commission Communautaire Mixte (Flandre-Français à Bruxelles)
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
CE	Commission européenne
FOYER	Régional Centre d'intégration Commission communautaire GGC
Minderhendenforum	Forum des minorités
ONG	Organisation non gouvernementale
NRCP	Point de contact national pour les Roms
NRIS	Stratégie nationale d'intégration des Roms 2012-2020
NRSF	Cadre stratégique national pour les Roms 2020-2030
PNR	Nation Roma Platform
SPP SI /POD MI	Service Public Fédéral Intégration Sociale (NRCP)
UNIA	Institution publique indépendante pour l'Égalité des Chances
VGC	Commission communautaire flamande
ASBL	Association sans but lucratif

RÉSUMÉ

Le cadre stratégique national belge pour les Roms (NRSF) pour 2021-2030 suit la structure de la précédente stratégie nationale d'intégration des Roms pour 2012-2020 (NRIS). De manière plus globale, elle se concentre sur la durabilité et la poursuite des activités qui ont déjà fait leurs preuves et sont mises en œuvre, pour la plupart, par quelques organisations de la société civile pro-Roms. Bien que cela puisse être considéré comme positif, les petites organisations de base dirigées par des Roms sont exclues du processus de consultation pour la conception et la mise en œuvre du NRSF, principalement en raison du manque de capacité de ces organisations à comprendre le processus, à soumettre des propositions de projet et à mettre en œuvre des activités.

La demande est en cohérence avec la législation nationale et européenne combinant des mesures générales et spécifiques à différents niveaux administratifs (fédéral, régional, local). La plus grande force du NRSF belge est qu'il déclare le financement de toutes ses activités (objectifs).

Les points faibles, cependant, demeurent le manque de participation d'une coalition plus large de la société civile rom au processus de consultation, et le fait qu'un manque d'attention spécifique aux graves problèmes des Roms en Belgique, tels que le logement des Gens du voyage, la protection des enfants roms et l'absence de reconnaissance officielle de l'Holocauste des Roms n'a pas été accordé.

Participation

La participation des Roms à l'élaboration du NRSF belge a été limitée à un très petit nombre. Les activités du NRSF ciblent la participation des Roms par l'emploi de prestataires de services, comme les médiateurs, qui devraient travailler davantage avec les communautés roms locales et offrir des possibilités de financement d'organisations de base. Il faut préciser qu'il n'y a aucun détail sur la manière dont les Roms seront impliqués dans le suivi du NRSF.

Pertinence

Il est nécessaire de noter que le concept d'antitsiganisme n'est pas bien reflété au niveau institutionnel en Belgique. Le NRSF ne fait référence qu'une seule fois au concept d'antitsiganisme en tant qu'objectif horizontal, tandis que le plan fait principalement référence au concept de discrimination. Les politiques de logement pour les Gens du voyage restent hors de propos alors que les médias entretiennent toujours une image négative des Roms. Si ces deux problématiques peuvent être qualifiées de plus répandues et de plus visibles lorsqu'on parle des Roms en Belgique, celles-ci ne sont pas abordées dans le NRSF sous la rubrique dédiée à la lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations à différents niveaux, y compris institutionnels. Le NRSF manque d'actions adéquates pour lutter contre les stéréotypes et les pratiques discriminatoires envers les communautés roms en Belgique.

Efficacité escomptée

Alors que la collecte de données ethniques en Belgique est interdite, le NRSF envisage la collecte de données proxy auprès des partenaires sur la base d'un modèle d'entretien spécifique. Il faut savoir qu'il n'y a pas de budget dédié au suivi du NRSF. Le NRSF s'engage à suivre les indicateurs d'inclusion des Roms et les normes de suivi de la Commission européenne. Sans un suivi clair via des indicateurs et données, il est supposé que la mise en œuvre du NRSF sera très difficile.

Alignement sur le cadre stratégique de l'UE

Globalement, le NRSF belge est aligné sur le cadre stratégique de l'UE pour les Roms avec un focus sur les sept objectifs sectoriels du cadre de l'UE et sur certains groupes comme ; les Roms d'Europe de l'Est, les communautés roms syriennes, les femmes roms, les enfants et la communauté LGBTQ+.

INTRODUCTION

Cadre stratégique national pour les Roms

La Stratégie nationale belge pour l'intégration des Roms (NRSF)¹ a été adoptée en juin 2022. La précédente Stratégie nationale pour l'intégration des Roms 2012-2020 (NRIS)² a servi de référence pour les actions liées aux Roms entre 2012 et 2021³. A présent, le NRSF mis à jour reprend les éléments positifs du document précédent en poursuivant la mise en œuvre des pratiques réussies, qui sont décrites en détail dans le plan d'action – partie intégrante du NRSF. Cette version renouvelée, comme la précédente, utilise une approche de mesures combinées qui contient à la fois des mesures générales (par exemple, l'intégration des nouveaux arrivants dans la partie germanophone de Belgique), ainsi que des mesures ciblées, telles que celles liées aux Gens du voyage.

L'autorité qui coordonne la préparation et la mise en œuvre du NRSF et sert de point de contact national pour les Roms est le Service public fédéral de programmation pour l'intégration sociale – SPP SI/POD MI⁴. Le Service public fédéral de programmation Intégration sociale lutte contre la pauvreté et est l'institution fédérale responsable de l'économie sociale et de la politique fédérale des villes. Les objectifs de cette structure fédérale sont : le respect du droit à l'intégration sociale; lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sous toutes leurs formes; agir pour la cohésion sociale et le développement durable des grandes villes ; assurer l'intégration en donnant la priorité à l'assistance sociale; et garantir le revenu minimum et l'aide sociale. Le PPS SI/POD MI est dirigé par deux ministres et secrétaires d'État : le ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargé des personnes handicapées et de la lutte contre la pauvreté, et le ministre de la Coopération au développement et chargé des politiques de la ville. Le point de contact national pour les Roms est coordonné par le ministère des Pensions et de l'Intégration sociale.

Le rôle principal dans la mise en œuvre du NRSF est délégué aux Régions belges (Wallonie, Flandre et Bruxelles-Capitale), et en particulier à quelques grandes ONG travaillant avec les Roms et fournissant des services à la population rom (Foyer vzw⁵ et Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms⁶).

Le NRSF belge est un plan qui a été élaboré par le secrétariat technique du NRCP belge. Le nouveau NRSF est un plan de 40 pages dont environ la moitié du volume est consacrée à l'analyse de la situation de la population rom en Belgique, ainsi qu'à des informations des acteurs et des projets mis en œuvre au niveau régional. La deuxième partie du NRSF, intitulée le plan d'action, comprend 32 actions correspondant aux sept

¹ *Stratégie nationale belge pour l'inclusion des Roms 2020-2030* , consulté le 23 octobre 2022, <https://www.mi-is.be/nl/de-nationale-strategie-voor-de-integratie-van-roma?fbclid=IwAR1IqeQeUoQIrPPYBGWzCpsELX43t7rnqRhJfmvVjny6hHNOrcq9ouCvq8Y>

² *Stratégie nationale belge pour l'inclusion des Roms 2012-2020* , consulté le 23 octobre 2022, <https://www.mi-is.be/nl/de-nationale-strategie-voor-de-integratie-van-roma?fbclid=IwAR1IqeQeUoQIrPPYBGWzCpsELX43t7rnqRhJfmvVjny6hHNOrcq9ouCvq8Y>.

³ Commission européenne, *COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT Roma Inclusion Measures Reported under the EU Framework for NRIS Accompanying the Document Communication from the Commission to the European Parliament and the Council Report on the Implementation of National Roma Integration Strategies - 2019 - Belgium* , 2019, [https : / /eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52019SC0320](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52019SC0320).

⁴ *Service Public Fédéral de Programmation Intégration Sociale* , consulté le 23 octobre 2022, <https://www.mi-is.be/fr>.

⁵ Foyer ASBL, sd, <https://www.foyer.be/?lang=en>.

⁶ Centre de Médiation Des Gens Du Voyage et Des Roms, nd, <https://www.cmgv.be/>.

objectifs⁷ de la stratégie européenne pour l'égalité, l'inclusion et la participation en faveur des Roms. La plupart des actions du plan d'action sont financièrement garanties. Ces actions sont réparties entre les trois régions Wallonie, Flandre et Bruxelles-Capitale tandis qu'il existe également des actions coordonnées au niveau fédéral.

Toutes les régions n'ont pas d'actions qui correspondent aux sept objectifs de la stratégie de l'UE en faveur des Roms. Dans l'ensemble, le NRSF belge est le reflet et la continuation des politiques et actions menées au cours des dix dernières années par quelques structures gouvernementales et organisations pro-roms, qui sont décrites dans le plan d'action du NRSF, et leur poursuite est envisagée dans cette nouvelle période. De nombreuses actions du NRSF 2021-2030 sont des projets qui ont déjà été mis en œuvre dans un passé récent ou des projets qui sont actuellement mis en œuvre et qui sont prolongés sur une base semestrielle.

Lors de la préparation du NRSF, un processus de consultation a été établi avec des représentants des autorités régionales, l'organisme belge pour l'égalité *UNIA* et des organisations qui travaillent avec les Roms : *Foyer vzw*, *Centre de médiation de Gens du voyage et Roms fr Wallonie*, *CIRÉ asbl*, et *Diogène asbl*. Deux réunions de consultation ont eu lieu, en raison de la situation pandémique COVID-19, en ligne les 26 mai et 9 juin 2021 où des recommandations ont été données pour le contenu du nouveau NRSF belge.

Bien qu'il existe plusieurs organisations de la société civile dirigées par des Roms en Belgique, le processus de consultation sur le nouveau NRSF belge n'a pas inclus de représentants roms d'organisations et de structures dirigées par des Roms. Au lieu de cela, il ne comprenait que des représentants non roms travaillant pour des institutions ou des organisations pro-roms.

Le NRSF ne définit pas clairement les instruments de suivi et d'évaluation, et ne détermine pas non plus comment la participation des structures représentatives des Roms sera intégrée au processus.

À propos de ce rapport

Ce rapport fait partie d'un exercice plus large de suivi des Roms associé à la mise en œuvre du NRSF. Son objectif est l'évaluation du NRSF nouvellement adopté et plus particulièrement des éléments suivants : la participation des Roms tout au long du processus d'élaboration des politiques du NRSF ; la pertinence du NRSF par rapport aux besoins des communautés roms dans sa diversité ; L'efficacité escomptée du NRSF ; Alignement du NRSF sur le « cadre stratégique de l'UE pour les Roms ».

L'objectif du rapport est de fournir aux autorités nationales et à la Commission européenne des contributions de suivis participatifs et inclusifs et des réflexions sur la conception et le contenu du NRSF, par les acteurs de la société civile.

La rédaction de ce rapport a appliqué les méthodes suivantes :

- Rencontres (4) : avec les représentants des organisations de la société civile ; avec le secrétariat technique du Point de contact national pour les Roms ; avec les représentants des collectivités territoriales sur les politiques locales ; avec des représentants des municipalités et des structures travaillant sur les questions roms.
- Entretiens (5) : Au niveau fédéral (national), il existe deux organismes avec lesquels de courts entretiens ont été menés avant l'approbation du NRSF. En outre, des entretiens ont eu lieu avec des représentants des autorités locales, des ONG roms et non roms.
- Analyse des rapports et notes (4) : Il existe quelques rapports, une collection d'articles, d'opinions et de recommandations préparés par des acteurs sociaux s'adressant aux autorités pour une politique plus globale concernant la population rom en Belgique.

⁷ Les sept objectifs de la stratégie européenne pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms 2021-2030 sont l'égalité, l'inclusion et la participation (horizontal) et l'éducation, l'emploi, le logement et la santé (sectoriels).

- Livres publiés (3) : Une des organisations actives dans le domaine de l'intégration des roms a publié dans la période entre 2016-2020 trois livres sur la situation des communautés Roms et Dom à Bruxelles.

1. PARTICIPATION

1.1. Participation des Roms à la préparation du NRSF

La préparation du NRSF a été entreprise par le secrétariat du Point de contact national pour les Roms, coordonné par le ministère des Pensions et de l'Intégration sociale. La préparation du NRSF a été assurée par l'organisation de deux réunions de consultation en ligne les 26 mai et 9 juin 2021 dans le cadre de la Plateforme nationale des Roms belge. Les principaux acteurs consultés sont des représentants des autorités fédérales et régionales: de la Commission communautaire flamande [Vlaamse Gemeenschapscommissie]; des Services Publics de Wallonie [*Service public de Wallonie*] ; des communes de Gent et Sint-Niklaas; de l'organisme belge pour l'égalité UNIA , et des représentants de la société civile : de Foyer vzw ; Centre de médiation de Gens du voyage et Roms fr Wallonie ; CIRÉ asbl , Diogène asbl , CAW Antwerpen , et Forum des minorités .

La participation des Roms était limitée à un très petit nombre, assurée par deux médiateurs scolaires roms (du Foyer et du CAW Antwerpen) et un militant rom. Cela représente environ 15% des personnes consultées. Alors qu'au cours de la période 2010-2021, six organisations roms locales et cinq internationales étaient enregistrées en Belgique, aucune d'entre elles n'a été invitée, ni aucun représentant de la communauté des Roms du voyage. Au sein de ces deux consultations, quelques groupes de travail ont eu pour mission de préparer un ensemble de recommandations autour des objectifs sectoriels du NRSF 2021-2030.

1.2. Participation des Roms à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du NRSF

NRSF belge envisage la participation des Roms à sa mise en œuvre. Dans les 32 actions répertoriées dans le document, la participation des Roms est mentionnée en tant que salariés : médiateurs roms (actions 6, 13, 15, 29) et stewards roms (actions 6, 20, 21). D'autre part, les Roms sont mentionnés comme participants à des réunions de consultation et de suivi, comme la Plateforme Rom (Action 10) financée par la DG Justice de la Commission européenne depuis 2016.

Concernant le suivi, le NRSF manque de concrétisation. Le plan mentionne que les indicateurs développés par la CE seront utilisés pour le processus de suivi et d'évaluation mais sans aucune information supplémentaire sur le type de processus de consultation ou de recherche prévus. Le PPS SI « essaiera de lier autant que possible des indicateurs mesurables aux objectifs. Compte tenu de la limitation des données ethniques, des données indirectes complétées par des données qualitatives issues de recherches et de consultations avec des organisations de la société civile rom, des autorités locales, etc. peuvent être utilisées »⁸.

Il n'y a pas d'évaluation globale ou de rapport spécial sur l'efficacité et la mise en œuvre du NRIS belge 2012-2020. Le rapport de suivi sur les Roms de 2018 a été préparé par le Centre de médiation pour les gens du voyage et les Roms. Ce rapport évalue l'efficacité des mesures prises entre 2012 et 2018. Concernant l'évaluation du NRSF 2021-2030, la partie D3 du NRSF précise que : « les actions du NRSF seront évaluées en adressant aux partenaires [organisations et institutions de la société civile] un modèle qui encouragera, dans les limites légales [la collecte de données ethniques est interdite], la création des données nécessaires au suivi du plan »⁹.

Selon le NRSF, le NRCP rendra compte de la mise en œuvre à la Commission européenne tous les deux ans à partir de 2023. Sur la base des recommandations du Conseil sur des

⁸ NRSF, p. 18

⁹ Idem

mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres 2013, le NRCP belge a envoyé en 2017 à la Commission européenne¹⁰ en 2017, une évaluation mais il s'agit de l'unique retour à ce jour. Le rapport de mise en œuvre a été publié en 2019¹¹. Aucune autre information sur l'évaluation du NRIS n'a été publiée à la date de ce rapport.

1.3. Système de consultation politique avec la société civile et les parties prenantes

Il n'y a pas de processus de consultation structuré avec les organisations et institutions de la société civile concernant l'intégration des Roms en Belgique. Les réunions sont organisées uniquement sur demande par le secrétariat du NRCP.

Le financement de ces réunions est assuré dans le cadre des projets des plateformes nationales des Roms du PNRC belge financé par la DG Justice de la Commission européenne. Un tel financement pour la Belgique est en place depuis 2016 sur une base semestrielle. Le NRSF ne fournit aucune indication quant à savoir si le même format sera utilisé pour les consultations ultérieures ou si une autre forme de consultations sera introduite à l'avenir.

En ce qui concerne les consultations au niveau gouvernemental, plusieurs institutions gouvernementales participent aux consultations du Point de contact national pour les Roms¹² : Commission communautaire flamande [*Vlaamse Commission communautaire*¹³], Service flamand de l'égalité des chances, de l'intégration et de l'intégration civique [*Vlaamse organisme gouvernemental _ Domestique Conseil , Département Egalité des Chances, Intégration et Inburgering*¹⁴], Service Public de Wallonie [*Service Public de Wallonie - Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (DiCS)*¹⁵], Commission Communautaire Commune de la Région Bruxelles Capitale [*COCOM/GGC*¹⁶], et le Ministère de la Communauté germanophone [*Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft*¹⁷].

Les tâches du Point de contact national pour les Roms consistent à établir une surveillance annuelle de la mise en œuvre du cadre stratégique national pour les Roms, formuler des recommandations concernant les changements et mettre à jour la stratégie nationale d'inclusion des Roms y compris les consultations des parties prenantes au sein de la plateforme nationale des Roms en assurant le lien entre le cadre stratégique national pour les Roms et le cadre européen.

¹⁰ *Recommandations du Conseil sur des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres 2013*, consultées le 5 novembre 2022 : https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/lisa/139979.pdf.

¹¹ Commission européenne, *COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT Roma Inclusion Measures Reported under the EU Framework for NRIS Accompanying the Document Communication from the Commission to the European Parliament and the Council Report on the Implementation of National Roma Integration Strategies - 2019 - Belgium*. Disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52019SC0320>

¹² Point de contact national belge pour les Roms, consulté le 23 octobre 2022: <https://www.mi-is.be/nl/het-belgisch-nationaal-roma-contactpunt?fbclid=IwAR1IWP2hEhGLYvtj0Eg4Q2SWU7M2Z5tdRuI8RrBfNvi9GFOSbFpV9osW4eM>.

¹³ Vlaamse Gemeenschapscommissie, consulté le 23 octobre 2022: <https://www.vgc.be/>.

¹⁴ Gouvernement flamand, Agence de l'intérieur, division Egalité des chances, intégration et intégration civique, consulté le 23 octobre 2022: <https://www.vlaanderen.be/organisatie/administratieve-diensten-van-de-vlaamse-overheid/beleidsdomein-kan-selarij-bestuur-affaires-étrangères-et-justice/agence-gouvernement-d'origine/égalité-des-chances-intégration-et-intégration-civique>.

¹⁵ Service Public de Wallonie - Direction Interdépartementale de La Cohésion Sociale (DiCS), consulté le 23 octobre 2022: <https://spw.wallonie.be/guide/guide-services/15960>.

¹⁶ Commission communautaire commune (COCOM), consulté le 23 octobre 2022 : <https://be.brussels/about-the-region/the-community-institutions-of-brussels/cocom>.

¹⁷ Ministère de la Communauté germanophone, consulté le 23 octobre 2022: <https://ostbelgienlive.be/>.

Le processus de consultation avec la société civile se limite souvent à présenter des prises de position, mais aussi les résultats des projets ou encore à discuter des principaux problèmes des Roms : emploi, santé, éducation, discrimination et réduction de la pauvreté. C'est la raison pour laquelle le NRSF belge consacre de larges sections à l'inventaire des projets et actions existants des organisations de la société civile. Dans ce processus, la participation des Roms est souvent limitée à un ou deux employés des associations qui travaillent sur certaines de ces questions. Toutes les recommandations données par les organisations de la société civile au NRCP ne sont pas prises en compte dans le NRSF (par exemple, le sans-abrisme chez les Roms en Belgique, la protection de l'enfance, la scolarisation des gens du voyage, etc.).

1.4. Autonomisation des communautés roms au niveau local

L'autonomisation des Roms au niveau local n'est pas un objectif explicite du NRSF. Il n'est pas envisagé de le faire directement par les institutions. Dans le processus de mise en œuvre du NRSF, les Roms sont un groupe cible – ils sont ciblés par les services sociaux et d'intégration. Dans certaines mesures, les Roms participent plus activement à la mise en œuvre des projets en tant que médiateurs/intendants roms. Il n'y a aucune participation des Roms au suivi.

Cependant, dans quatre des actions prévues (actions 3, 8, 10 et 11), il est possible d'autonomiser les communautés roms locales grâce au financement d'associations roms qui peuvent mettre en œuvre des activités soit pour la fourniture de services et/ou soit pour l'autonomisation de la communauté elle-même. L'action 10 se concentre sur la plateforme rom, à savoir sur la participation et le processus de consultation avec les Roms.

Dans 17 des actions¹⁸ sont mentionnés des projets déjà mis en œuvre, ainsi que des projets bénéficiant d'un financement pluriannuel des Régions qui impliquent/emploient des Roms au niveau local : projets de Foyer vzw (médiateurs Roms, stewards, FSE emploi et soutien aux Gens du voyage) ; du Centre de Médiation pour Roms et Gens du voyage en Wallonie (médiation, accompagnement des Gens du voyage) ; du Réseau des médiateurs interculturels (Médiateurs de santé) ; de l'Association Diogène (sans-abrisme) et CAW Anvers (médiation).

1.5. Renforcement des capacités de la société civile rom

Aucune action n'est prévue pour le renforcement des capacités de la société civile rom. Les organisations roms locales fonctionnent sur la base du volontariat ou de projets à petite échelle. Les membres des associations sont bénévoles et les compétences administratives développées au sein de leurs structures sont très limitées.

Il n'y a qu'une seule organisation dirigée par des Roms qui reçoit un soutien financier de la Commune de Molenbeek à Bruxelles en déléguant ses employés pour travailler pour le *MolenRom asbl*¹⁹.

On dénombre, trois des organisations communautaires dirigées par des Roms ayant des projets à court terme soutenus par les autorités locales à Bruxelles au cours de la période précédente (*Kham vzw*²⁰, *ESMA asbl* et *Rom en Rom asbl*²¹) et deux des organisations ont reçu le soutien des autorités régionales (*Balkan LGBTQIA vzw*²² et *ESMA asbl*²³).

¹⁸ Actes 2, 6, 7, 12, 13, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 27, 29,

¹⁹ MolenRom, consulté le 23 octobre 2022 : <https://www.facebook.com/MolenRom/>.

²⁰ Kham Vzw, consulté le 23 octobre 2022 : <https://www.facebook.com/profile.php?id=1>

²¹ Association Rom en Rom, consulté le 23 octobre 2022 : <https://romenrom.org/>.

²² Balkan LGBTQIA vzw, consulté le 23 octobre : <https://www.facebook.com/Balkanlgbtqia>

²³ ESMA-Carrefour des Cultures, consulté le 23 octobre : <https://bizzy.org/fr/be/0746585937/esma-carrefour-des-cultures>

La plate-forme rom ne prévoit aucun investissement dans les associations roms, telles que des formations sur le développement des capacités, car son seul objectif est de fournir un espace de consultation et d'échange d'informations. Bien qu'aucun renforcement des capacités ne soit prévu et que les organisations dirigées par des Roms n'aient pas encore développé de compétences administratives et politiques, très peu d'entre elles participent aux réunions de la Plate-forme nationale des Roms. Dans l'ensemble, la société civile rom en Belgique reste dotée de ressources de fonctionnement très limitées et d'un faible niveau de compétences en matière de plaidoyer. Les organisations sont très rarement consultées et leur avis est rarement pris en compte.

Au contraire, les organisations pro-roms (non dirigées par des Roms) sont bien structurées et ont la capacité d'influencer les politiques locales et régionales. Ils disposent d'un certain nombre d'employés roms (médiateurs, stewards) qui participent à la phase de mise en œuvre des activités du projet. Au sein de ces organisations, les employés roms ont des possibilités de développement professionnel et ils participent à mettre en lumière les problèmes auxquels les communautés et les individus roms sont confrontés. Dans la pratique, les associations travaillant avec les groupes cibles roms, telles que Foyer et le Centre de médiation pour les Roms et Gens du voyage en Wallonie, offrent des possibilités de formation à leurs membres du personnel, y compris les Roms.

Quelques organisations de base de la société civile rom en Belgique :

Molenrom asbl est une association basée à Molenbeek, créée par quelques salariés de la Commune de Molenbeek en réponse à la plainte des habitants concernant la présence des Roms dans l'espace public. Actuellement, l'association est soutenue par le service de prévention de la Commune de Molenbeek en déléguant deux de ses salariés pour travailler avec les familles et les enfants roms au sein de l'association.

Kham vzw est une organisation basée à Anderlecht, travaillant sur une base volontaire avec des jeunes, organisant des formations en langue romani pour les travailleurs sociaux, des expositions pour promouvoir les images positives des Roms, ainsi que des opportunités pour les jeunes Roms de participer à des échanges de jeunes et commémoration de l'Holocauste des Roms.

Rom en Rom asbl est une association basée à Saint-Josse-ten-Noode, active dans l'aide humanitaire et l'assistance sociale. L'association travaille en étroite collaboration avec les Roms les plus vulnérables de Roumanie et de Slovaquie, active dans le lobbying local.

Balkan LGBTQIA vzw est une organisation qui s'occupe des problèmes de la communauté Rom LGBTQIA au niveau bruxellois. Leurs activités et projets visent à rendre plus visibles les difficultés auxquelles la communauté LGBT rom bruxelloise est confrontée.

L'ESMA asbl est une association de promotion de la culture rom à Bruxelles et en Wallonie. Ils organisent des activités culturelles et des débats autour de la culture de la communauté rom et de sa place au sein de la société.

Roma Dignity Project de l'organisation *Yahad in Umun* est un espace de recherche et d'exposition concernant l'Holocauste des Roms en Transylvanie et dans d'autres régions du globe.

REU Jekhipe vzw est une organisation basée à Sint Niklaas, travaillant sur la mobilisation et l'autonomisation des communautés roms provenant des Balkans

occidentaux.

IRU asbl est une organisation communautaire bruxelloise organisant de petites activités au sein de la communauté rom du quartier Nord de la Commune de Bruxelles 1000.

2. PERTINENCE

2.1. Combattre l'antitsiganisme et les discriminations

Avant tout, le concept d'antitsiganisme n'est pas reconnu au niveau institutionnel en Belgique. Le NRSF 2030 ne fait référence au concept d'antitsiganisme qu'une seule fois en tant qu'objectif horizontal, tandis que le concept de discrimination est principalement utilisé dans l'ensemble du NRSF.

Un autre problème majeur dans le contexte belge est l'impossibilité pour les Gens du voyage belges d'exercer leur droit au logement. Le 7 mai 2019, la police belge a lancé une action pour saisir illégalement les caravanes et les biens des Gens du voyage belges à travers le pays, les privant de leur unique habitation. L'organisme belge de promotion de l'égalité UNIA a émis l'avis que même si l'action de la police était légitime, la brutalité utilisée était disproportionnée, c'est-à-dire que des mesures beaucoup plus douces prévues par la loi auraient pu être utilisées²⁴.

Troisièmement, les médias belges continuent d'entretenir une image négative des Roms.

L'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) a mené une recherche publiée en 2020²⁵ qui a servi de référence dans le NRSF belge. Selon l'enquête de la FRA pour la Belgique, « un Rom et Gens du voyage sur cinq avait été victime de discrimination dans divers domaines de la vie l'année précédant l'enquête ». L'enquête a également montré que seule une petite proportion a signalé ou déposé une plainte au sujet de cet incident. Cela peut être dû au fait que les voyageurs (32 %) et les Roms (19 %) connaissent mal les mécanismes de signalement de la discrimination. Il y a globalement une perception négative des Roms en Belgique. Le dernier Eurobaromètre de mai 2019 montre que 22% des Belges interrogés ne se sentiraient pas à l'aise avec un Rom comme collègue direct, 38% ne font pas confiance à un Rom comme dirigeant politique et 41% n'aimerait pas avoir un Rom comme gendre ou belle-fille²⁶.

La lutte contre la discrimination à l'encontre des Roms, comme le confirment les résultats de la recherche, se reflète dans le NRSF. Les cinq premières actions du NRSF sont regroupées sous l'objectif de lutte et de prévention de l'antitsiganisme et des discriminations :

Action 1 : Des efforts sont déployés pour sensibiliser les Roms et Gens du voyage à l'existence de l'organisme pour l'égalité (UNIA)

De la formulation écrite de cette action, il n'est pas très clair s'il s'agit d'un énoncé, d'une action du passé déjà réalisée ou d'un objectif.

Action 2 : Développer des histoires positives : Exposition itinérante : Réflexions. Roms en Belgique

Cette action est le projet de l'AP Hogeschool Antwerpen²⁷ avec le soutien financier de l'UE, mis en œuvre en 2020. Jusqu'à présent, l'exposition a été présentée dans quelques localités en Belgique. Le mentionner comme objectif pose la question de savoir si la même exposition continuera à être montrée dans le cadre de la mise en œuvre du NRSF ou si une nouvelle action similaire sera entreprise.

²⁴ UNIA, DEUXIÈME RAPPORT SUR LA SITUATION DES RÉSIDENTS DE CAMÉRA EN BELGIQUE À LA SUITE DE LA GRÈVE DITE DE L'OPÉRATION POLICIÈRE DU 7 MAI 2019 [UNIA, DEUXIÈME RAPPORT SUR LA SITUATION DES VOYAGEURS EN BELGIQUE À LA SUITE DE LADITE GRÈVE DE L'OPÉRATION POLICIÈRE], (UNIA, sd), consulté le 10 octobre 2022.

²⁵ FRA, *Roma and Travellers in Six Countries – Roma and Travellers Survey*, 23 septembre 2020 : <https://fra.europa.eu/en/publication/2020/roma-travellers-survey>.

²⁶ NRSF, p. 12

²⁷ AP Hogeschool Antwerp (Artesis Plantijn Highschool Antwerp) - Roma, nd: <https://www.ap.be/project/roma>.

Action 3 : Améliorer l'intégration des Roms grâce à des appels à projets

Il s'agit d'un appel lancé tous les deux ans par le Ministère de l'Action Sociale de Wallonie. Il cible l'intersectionnalité et les migrants en général, y compris les Roms. Il n'ya pas de projets ciblant uniquement et spécifiquement les Roms. Il est en correspondance avec la « Déclaration de Durban » et le « Plan d'action national contre l'extrémisme » auxquels la Wallonie participe.

Action 4 : Sensibiliser et s'informer sur les Roms

Il s'agit d'une campagne des Centres d'intégration de la communauté germanophone de Belgique. Sa préparation devrait encore avoir lieu en 2022.

Action 5 : Combattre le racisme envers les Roms.

Cette action fait suite à une conférence contre le racisme qui s'est tenue au Parlement bruxellois en 2021. Dans le rapport final, il y a des recommandations des pouvoirs publics, spécifiques aux Roms sans mentionner comment celles-ci doivent être réalisées:

- Assurer une bonne cohabitation entre les riverains et les gens du voyage ;
- Explorer la possibilité d'occupation temporaire des terrains vacants ;
- Mettre en place une structure de gestion sociale offrant un cadre avec des règles claires et un suivi, c'est-à-dire mettre en place et financer une structure chargée de la gestion des lieux d'accueil des Gens du voyage ;
- Renforcer la capacité d'inspection du logement (c'est-à-dire la prévention de la discrimination dans les cas où les Roms aimeraient louer une propriété mais se le voient refuser en raison de leur origine ethnique) en effectuant davantage de tests et en les renforçant par des appels ou des enquêtes « client mystère » ;
- Veiller à ce qu'il y ait une formation spécifique et des réunions pour des groupes spécifiques de fonctionnaires et de Roms sur la manière de prévenir et signaler les cas de discrimination, fournies par l'UNIA (organisme pour l'égalité).

Ce plan d'action devrait être approuvé après une série de consultations en 2022 et devrait durer jusqu'en 2025.

Le NRSF manque d'actions adéquates pour lutter contre les stéréotypes et les pratiques discriminatoires envers les communautés roms en Belgique, notamment dans les domaines du logement et de la protection de l'enfance (*voir ci-dessous*).

2.2. Éducation

Depuis 2020, l'éducation en Belgique est obligatoire de cinq ans à 18 ans. Selon le rapport FRA de 2020²⁸, la fréquentation scolaire des Roms venus d'Europe de l'Est est de 95 % contre 39 % pour la communauté des Gens du voyage. Le bon niveau de scolarisation des Roms migrants est en partie le résultat du travail des médiateurs scolaires, qui existent en pratique depuis 2010 dans plusieurs localités en Belgique. Dans le cas contraire, la fréquentation scolaire parmi les gens du voyage reste un énorme problème car il est aujourd'hui très difficile de rencontrer des gens du voyage roms alphabétisés. Dans la plupart des cas concernant les Gens du voyage, après l'école primaire, le nombre d'abandons augmente significativement²⁹. La principale raison en est le manque de résidence régulière pour les voyageurs dans les villes. Souvent, les communautés de Gens du voyage sont poussées par la police à changer de place. Cela entraîne des difficultés liées à la fréquentation scolaire des enfants mais à localiser les parents pour organiser des visites à domicile par les médiateurs scolaires.

²⁸ FRA (2020), *Roms et Gens du voyage dans six pays – Enquête sur les Roms et les Gens du voyage* Disponible sur : <https://fra.europa.eu/en/publication/2020/roma-travellers-survey>

²⁹ Koen Geurts, *Les Roms En Action* [traduction en anglais ici], Foyer 2014. Disponible sur : https://roma.foyer.be/?page_id=1700&lang=fr

Le NRSF prévoit trois actions liées à l'éducation.

Action 8 : Appel à projets 'Lutte contre le décrochage scolaire'

Il s'agit d'un instrument financier de la Région Wallonie et Bruxelles-Capitale pour soutenir des organisations extérieures aux écoles pour créer des partenariats avec les écoles afin de produire des activités pédagogiques complémentaires ou de sensibilisation sur des questions éducatives. Des cibles spécifiques sur les étudiants roms et voyageurs vont être soutenues.

Action 16 : Promouvoir l'alphabétisation et l'éducation des Gens du voyage et des Roms

Cette action soutiendra le Centre de médiation pour les Roms et Gens du voyage en Wallonie et le Foyer vzw à Bruxelles pour employer des médiateurs roms. L'objectif des médiateurs roms est de prévenir les abandons scolaires, d'améliorer l'interaction entre les parents, les élèves et les enseignants et de sensibiliser à l'enseignement scolaire obligatoire.

Action 17 : Soutenir la médiation culturelle et les relations école-famille en concertation avec les familles des élèves roms

Il s'agit d'une action générale de la communauté germanophone concernant les nouveaux arrivants, y compris les Roms. Il y a une brève explication de la structure juridique et des instruments visant à l'intégration des enfants venant d'autres pays. Il n'y a pas de données sur le nombre de Roms vivant dans la région germanophone de Belgique.

Le soutien des médiateurs scolaires roms est l'une des mesures les plus positives entreprises en Belgique, comme mentionné dans l'évaluation de la Belgique en 2019³⁰ par la Commission européenne. Au cours des deux dernières années, la médiation scolaire rom a été supprimée dans la région flamande, mais il existe encore quelques organisations telles que CAW Anvers qui maintiennent ce travail, bien qu'à une échelle limitée. Ici, on ne constate aucune action de la part des autorités flamandes, alors qu'un tiers des Roms vivent dans les villes d'Anvers, Gand et leurs environs. Le maintien de la médiation scolaire est un élément important de l'intégration de la population rom.

Dans la section Education du NRSF, il n'y a pas de nouvelles initiatives ou actions qui traitent du taux d'abandon scolaire et de la fréquentation scolaire des Roms du voyage. Comme mentionné ci-dessus, seulement 39 % des Gens du voyage d'âge scolaire sont inclus dans le système éducatif scolaire. Néanmoins, la fiabilité de ces données est faible car elles ne montrent pas combien de temps les enfants du voyage restent à l'école étant donné la possibilité d'inscrire et de désinscrire les enfants des écoles ; et en réalité, la fréquentation scolaire des gens du voyage est encore plus faible par rapport à la population générale.

La situation des gens du voyage est complexe et une approche plus intégrée devrait être entreprise, car cette complexité n'est pas reflétée dans le texte du NRSF. Il n'y a pas de recherche concernant le pourcentage d'élèves roms et Gens du voyage qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires et la manière dont les obligations scolaires à l'école secondaire sont remplies. On manque d'informations sur la poursuite des études supérieures des étudiants roms.

³⁰ Commission européenne, *COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT Roma Inclusion Measures Reported under the EU Framework for NSRF Accompanying the Document Communication from the Commission to the European Parliament and the Council Report on the Implementation of National Roma Integration Strategies - 2019- Belgium*. Disponible sur: <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/96a20b39-d094-11e9-b4bf-01aa75ed71a1/language-e-n>

Il n'y a pas de données sur le nombre d'enfants roms dans les systèmes scolaires alternatifs, tels que CEFA ³¹/CDO ³², où l'approche éducative est plus flexible.

L'absence de ces informations rend difficile la proposition de mesures et perspectives adéquates pour une meilleure qualification ou intégration sur le marché du travail. Pourtant, des ONG signalent que de nombreux Roms circulent dans le secteur économique parallèle et souvent sans protection sociale. Pour ces raisons, une élaboration plus approfondie de la recherche et de l'action dans le domaine de la réussite éducative des Roms et des Gens du voyage est essentielle, mais n'est pas pourtant pas reflétée dans le NRSF.

2.3. Emploi

L'emploi des Roms est régi par les conditions générales d'emploi en Belgique. Il existe plusieurs types d'emplois qui concernent la population rom : en tant qu'indépendants et en tant que salariés. Jusqu'en 2014, le marché du travail était limité aux citoyens bulgares et roumains et la seule façon de travailler était soit en tant qu'indépendant, soit en tant qu'employé dans la liste des professions en pénurie. À partir de 2014, le marché du travail s'est également ouvert aux Roumains et aux Bulgares, mais d'autres obstacles sont apparus – compétences linguistiques et qualifications. L'autorité de gestion du FSE a tenu compte de ces éléments et a soutenu quelques organisations à travers la Belgique pour travailler sur l'activation et la préparation des Roms au marché du travail. Lors de la mise en œuvre de ces projets, il y a eu le conflit en Syrie, donc les communautés Rom qui ont atteint la Belgique ont également été incluses dans ce processus.

Les possibilités d'emploi en Belgique sont très diverses. De nombreux Roms travaillent dans la construction, la restauration et l'hôtellerie, le nettoyage, la logistique, le transport, etc. La plupart des Roms employés travaillent sous obligation contractuelle. Il y a un certain nombre de Roms qui dirigent leur propre entreprise ou qui sont indépendants. Pourtant, ceux qui sont peu qualifiés et travaillent en tant qu'indépendants rencontrent des problèmes pour payer leurs forfaits de sécurité sociale, ce qui a un impact sur leurs droits sociaux. Les professions occupées par les Roms sont souvent celles qui requièrent de faibles qualifications et une connaissance limitée des langues nationales. Parallèlement à cela, il y a l'occupation saisonnière, qui est surtout prisée par les Roms venant de Bulgarie et de Roumanie pour un court séjour.

Au cours des sept dernières années, peu de grandes organisations ont reçu un soutien dans le cadre du mécanisme financier du FSE pour aider les Roms sur le marché du travail ou à suivre un parcours de formation dans le secteur de l'administration, des langues ou d'autres formations professionnalisantes. Pourtant, un grand nombre de Roms ont profité de pouvoir se former et ont trouvé un emploi. Cela se reflète également comme un modèle au sein des communautés roms.

Dans le nouveau NRSF, cinq actions visent l'emploi des Roms.

Action 18 : Utilisation de l'Appel FSE 457 sur la Sensibilisation et l'Activation

L'appel à projets ESF 457³³ a été annoncé en 2019 avec une phase de mise en œuvre en 2019-2021 (prolongée). Le même appel est inclus dans le plan d'action. C'est l'un des projets dans les régions de Bruxelles et de Flandre qui a donné un bon résultat, et il sera très probablement inclus dans la prochaine planification du FSE.

³¹L'ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE (CEFA), consulté le 23 octobre 2022 : http://www.enseignement.be/index.php?page=23820&navi=2288&fbclid=IwAR3oP7n-YobZj4gaFcY_dRkp9Q0Ngp_SEe_9fppCCiKnH_7Ksb6-xPQ1YbE.

³² Enseignement secondaire professionnel à temps partiel, consulté le 23 octobre 2022 : <https://onderwijs.vlaanderen.be/nl/leerlingen/hoe-haal-ik-mijn-diploma-secundair-onderwijs/deeltijd-beroepsecundair-onderwijs?fbclid=IwAR0YDTIjfVc2Z681IFWT4aGI9cydExLzERWPRUYyOrvPZaV1zpJVDdwGCrI>.

³³ Appel ESF 457, consulté le 5 novembre 2022 : <https://www.esf.vlaanderen.be/nl/oproepen/oproep-outreach-activering>.

Action 19 : Promouvoir l'intégration socio-économique des Gens du voyage et des Roms

C'est une des activités régulières du Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie³⁴, et cela fait partie de sa mission. Cette action est très générale et ne prévoit aucune activité concrète. Il n'est pas clair s'il existe un aspect spécifique de cette activité régulière.

Action 20 : Mettre l'accent sur une approche intégrée pour accompagner les Roms sur le marché du travail et tirer parti des opportunités d'autonomisation et de développement

Cette activité est soutenue dans le cadre du 'Plan pluriannuel de la Commission communautaire flamande 2022-2025³⁵. Dans ce plan stratégique, des ressources sont prévues pour soutenir le service des Roms et des Gens du voyage au sein du Foyer wzv où des médiateurs et des stewards roms sont employés. Dans le cadre de cette action se trouvent les deux actions suivantes: 21 et 22. Cette action est liée à l'emploi car elle définit clairement l'emploi des médiateurs roms, qui faciliteront le processus de communication avec les institutions, mais elle peut également être facilement placée sous l'action "L'éducation" car la plupart des activités des médiateurs et des stewards sont orientées vers l'inclusion des élèves roms dans le système éducatif néerlandophone.

Action 21 : Stewards Roma

C'est le projet soutenu par les autorités flamandes. Il fait également partie du Plan pluriannuel de la Commission communautaire flamande³⁶. Cette action vise l'emploi d'employés roms et dom qui guideront les bénéficiaires vers le marché du travail et faciliteront la scolarisation des étudiants roms.

Action 22 : Projet FSE Roma@work

Il s'agit du projet soutenu par le FSE (prolongé jusqu'en 2023) et mis en œuvre par les autorités flamandes et le VDAB (Agence flamande pour l'emploi) Bruxelles. Ce projet prévoit l'emploi de quatre médiateurs roms et de deux salariés qui seront chargés d'accompagner les Roms à la recherche d'un emploi. C'est l'un des projets continus de Foyer vzw.

2.4. Soins de santé

En général, le secteur des soins de santé en Belgique est bien développé. L'accès aux soins médicaux d'urgence fait partie des droits garantis même pour les personnes sans assurance ni papiers. Le problème le plus courant dans le secteur de la santé en Belgique est la barrière de la langue lors des contacts avec les agents de santé. Et depuis plus de 15 ans la médiation interculturelle comble ce vide de communication. Il existe également des organisations telles que *Medimigrant vzw*³⁷, qui fournissent une aide juridique dans le secteur de la santé aux personnes ayant des difficultés d'accès aux soins de santé ou une régularisation basée sur des problèmes de santé. Un dixième de leurs bénéficiaires par an sont des Roms.

Dans le secteur de la santé, le Service fédéral de la santé publique ³⁸regroupe plus de 50 médiateurs interculturels placés dans les hôpitaux et les organisations. Ils ont plus de 110 000 interventions dans plus de 20 langues par an. L'une de ces langues est le romani. Le Foyer asbl dispose d'un service de médiateurs interculturels dans le cadre du réseau des médiateurs interculturels du secteur de la santé. Parmi les employés, il y a

³⁴ Centre de médiation pour les gens du voyage et les Roms en Wallonie : <https://www.cmgv.be/>

³⁵ *Plan pluriannuel de la Commission communautaire flamande 2022-2025*, consulté le 5 novembre 2022 : <https://www.vgc.be/subsidies-en-dienstverlening/stedelijk-beleid/roma-werking>.

³⁶ Idem

³⁷ Medimigrant Vzw, consulté le 5 novembre 2022 : <https://www.medimmigrant.be/>.

³⁸ Federal Service for Public Health, accessed 5 November 2022: <https://www.health.belgium.be/nl/gezondheid/organisatie-van-de-gezondheidszorg/kwaliteit-van-zorg/interculturele-bemiddeling-de#Inleiding>.

aussi un médiateur rom. De plus, il existe des médiateurs parlant le bulgare, le turc, le russe, le serbo-croate, le roumain, l'arabe et d'autres langues qui facilitent également la communication entre les professionnels de la santé et les Roms et les Doms en Belgique.

Action 23. Agents de santé communautaires

L'action énumère les activités des médiateurs interculturels de santé et souligne leurs activités les plus courantes telles que ; améliorer l'accès aux soins de santé, soutenir les groupes défavorisés dans leur accès aux services de santé, signaler les problèmes et les inégalités d'accès aux soins de santé.

Action 29. Les médiateurs culturels des communautés roms informent sur l'accès aux soins de santé

Cette action rend compte d'un événement en 2018 où un certain nombre de recommandations ont été adressées aux autorités. Dans cette action, deux centres de santé des « Médecins du Monde » sont mentionnés, qui comptent également un certain nombre de bénéficiaires d'origine rom. L'ouverture des deux centres s'inscrit dans le cadre du « Plan d'action de la Région bruxelloise de lutte contre la pauvreté³⁹ ».

2.5. Logement, services essentiels et justice environnementale

La question du logement reste un enjeu central pour la Belgique. Il n'y a pas eu de politique adéquate concernant les familles roms sans abri au cours des dix dernières années. Dans le NRSF, il n'y a pas de position claire sur la manière dont le problème de logement de la communauté des Gens du voyage sera résolu.

Une partie des Roms locaux belges vit encore dans des caravanes. Pour différentes raisons liées à la culture, au mode de vie et à la méfiance de la population majoritaire, ils préfèrent vivre dans des habitats. En Belgique, les caravanes sont reconnues comme lieux d'habitation. Le problème cependant en Belgique, est que les municipalités/autorités locales ne fournissent pas de places pour résider avec leurs caravanes. Dans de nombreux cas, les voyageurs ne peuvent séjourner sur ces sites que pour une courte période. Même s'il existe des ressources financières pour construire de tels lieux d'habitation, de nombreuses municipalités n'ont aucun intérêt à y investir car la population générale ne tolère pas la présence des Gens du voyage à proximité de son habitation. La grève d'action policière de 2019⁴⁰, lorsque 90 caravanes en Belgique ont été confisquées sans fournir de logement alternatif aux familles, a en outre renforcé l'image négative des gens du voyage comme motif de délinquance. Il y a deux points importants à considérer ici.

Le NRSF ne couvre pas ces aspects de la discrimination institutionnelle. Le plan d'action proposé du NRSF manque de lignes directrices et de mesures politiques globales pour assurer l'exercice du droit au logement le plus essentiel.

Le manque de places d'hébergement permanentes pour les caravanes des Gens du voyage a un impact sur la fréquentation scolaire des enfants des Gens du voyage. Les familles doivent déplacer leurs caravanes presque toutes les deux semaines après des interventions policières, parfois à une distance de 40 km. Cela conduit au déplacement permanent de toute une communauté, qui autrement vivrait dans leurs caravanes dans un lieu désigné en permanence.

Les familles roms pauvres nouvellement arrivées de Slovaquie et de Roumanie occupent depuis des années des abris temporaires, s'organisent dans des camps illégaux ou vivent

³⁹Programme d'actions bruxelloises de lutte contre la pauvreté, consulté le 5 novembre 2022: https://www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport-pauvrete-2008-nl/4-actieplan_08.pdf.

⁴⁰Situation Des Gens Du Voyage Après l'opération de Police Dite « strike » Du 7 Mai 2019, consulté le 5 novembre 2022: <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/situation-des-gens-du-voyage-apres-loperation-de-police-dite-strike-du-7-mai-2019>.

dans la rue. Par rapport au nombre général de Roms, ils représentent moins de 1%⁴¹. Pourtant, les problèmes de sans-abrisme ne sont pas ciblés dans le NRSF et ne sont pas reflétés de manière exhaustive, sauf dans le travail de *Diogène wzv* (Action 30).

Action 24. Promouvoir l'accès aux services essentiels

Cette action mentionne les activités du Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms en Wallonie comme facilitant l'accès aux services de base; apporter un soutien administratif, rechercher un logement à bas prix; ainsi que la médiation avec les propriétaires et les agences immobilières pour fournir des logements aux Roms.

Cette action est l'activité régulière d'une des organisations travaillant avec des Roms. Il n'y a rien de nouveau introduit.

Action 25. Accompagner les communes dans l'accueil des gens du voyage

L'activité souligne l'introduction du décret de 2019, qui accorde aux municipalités jusqu'à 30 000 EUR de somme forfaitaire pour l'organisation de campings pour les voyageurs roms. Le montant peut être utilisé pour embaucher un responsable local qui organise la logistique et les services de base pour les voyageurs. L'action proposée s'appuie sur une expérience antérieure en Région wallonne.

Action 26. Promouvoir la création d'hébergements temporaires pour les gens du voyage

Cette action s'appuie sur le même décret que l'action précédente. Il précise que la Région wallonne continuera à soutenir la création de résidences temporaires pour les voyageurs donnant accès aux infrastructures de base telles que l'eau, l'électricité et l'assainissement.

Action 27. Investir dans des « projets de logement d'abord » et fournir un soutien complet et intégré aux locataires

Cette action s'appuie sur le même décret que les actions 25 et 26. Le Centre de Médiation pour les Gens du Voyage et les Roms développe des partenariats pour la location de logements vacants avec la Société Wallonne pour le Logement⁴².

Action 28. Finalisation de la mise en œuvre des décrets d'ordonnance modifiant le code bruxellois du logement afin de reconnaître l'habitat des caravaniers conformément à la nouvelle réglementation d'urbanisme

Cette activité se concentre sur la mise à jour de l'article 191 du Code du logement relatif à l'hébergement en caravanes.

Action 30. Financer les médiateurs et opérateurs intervenant autour de l'accès au logement

C'est l'activité du médiateur rom à mi-temps de l'association *Diogène*⁴³ qui travaille avec les Roms sans-abri sur les projets « logement d'abord ». Il est financé par la Commission Communautaire de Bruxelles.

Action 31. Établissement d'une liste de résidences temporaires pour les habitants des caravanes

⁴¹ FEANTSA, consulté le 5 novembre 2022 :

https://www.feantsa.org/public/user/Resources/reports/BRU_3690_RapportMigrants_EN_1_BD.pdf

⁴² Société Wallonne pour le Logement, consulté le 5 novembre 2022 : <https://www.flw.be/>.

⁴³ Association *Diogène*, consulté le 5 novembre 2022 : <https://www.diogenes.brussels/fr>.

Cette action porte sur la coopération de Perspective Brussels ⁴⁴et Citydev ⁴⁵dans la création d'une base de données de places temporaires gratuites pour caravanes en coopération avec les autorités locales.

Action 32. Faciliter l'obtention d'une adresse de référence

En Belgique, il existe trois organisations où les Roms vivant dans des caravanes peuvent enregistrer leur adresse permanente : à Bruxelles, Le Foyer vzw ; en Wallonie , Le Centre de Médiation pour les Gens du Voyage et les Roms ; et dans la partie flamande , Caritas. Cette action n'en dit pas plus que ce qui est déjà connu. L'action n'est pas clairement définie.

2.6. Protection sociale

La protection sociale en Belgique est bien organisée. Une fois que les citoyens ont obtenu leur permis de séjour permanent ou temporaire, ils peuvent pleinement profiter de tous les accès aux mesures de protection sociale assurés par l'État. Il peut s'agir de différentes mesures comme : le revenu minimum garanti sous forme de revenu d'insertion qui se combine avec une aide et une préparation au marché du travail. Elle est souvent accompagnée d'un ensemble de services de santé de base. Après une certaine période d'activité sur le marché du travail, tout citoyen a le droit d'accéder aux allocations de chômage. Toutes ces mesures sont également garanties à tous les Romset Doms. Pour accéder à ces droits, il existe de nombreuses structures qui assistent les citoyens telles que les syndicats, les centres d'aide sociale, ainsi que l'assistance d'organisations spécialisées dans le travail avec les Roms telles que Foyer vzw, Centre de médiation pour les voyageurs et les Roms, CAW, *Inburgering* et *Integratie (citoyenneté et intégration)* et autres.

Action 7. Améliorer l'intégration des Roms

Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique d'intégration belge. Des actions similaires existent en Wallonie, à Bruxelles, en Région flamande et en Communauté germanophone. L'activité elle-même est constituée d'un parcours d'intégration qui comprend un module d'intégration visant à recevoir des connaissances concernant la construction de la société belge, l'accès aux différents droits et la formation linguistique. Dans certains endroits, il existe également des options de formation professionnelle.

Action 12. Soutenir une institution spécialisée dans la médiation des habitants des caravanes

Il y a une description des activités régulières du Centre de médiation pour les Gens du voyage et les Roms, y compris les activités de médiation, l'accès aux droits sociaux et le soutien administratif.

Action 13. Contribution de la Commission communautaire flamande au Service Roms et Gens du voyage de Foyer vzw à Bruxelles

Il y a une description des activités régulières de Foyer vzw, y compris les activités de médiation, l'accès aux droits sociaux et le soutien administratif.

Action 15. Contribution de la Commission communautaire française à l'ASBL "Le Foyer"

2.7. Services sociaux

Le système de services sociaux est bien organisé en Belgique. Au cours de la dernière période stratégique, des services spéciaux utiles aux Roms ont été lancés au sein des centres d'aide sociale de Bruxelles et d'Anderlecht, qui sont sous la coordination et la responsabilité financière du SPP IS. L'un d'eux a été reconverti pour travailler avec les voyageurs et les sans-abri (Anderlecht), et le second est maintenu en tant que service rom. Malheureusement, de telles initiatives ne font pas partie de l'évaluation du NRIS, ni

⁴⁴ Perspective Bruxelles, consulté le 5 novembre 2022 : <https://perspective.brussels/fr>.

⁴⁵ Citydev, sd : <https://www.citydev.brussels/fr>.

du NRSF et de son plan d'action. L'accès aux services sociaux est garanti à tous les citoyens, y compris à tous les Roms titulaires d'un permis de séjour. Ceux qui n'ont pas de statut légal ont accès aux droits fondamentaux, tels que l'éducation et les soins de santé d'urgence. L'accès au logement reste donc un problème.

Les actions 12,13,15, évoquées ci-dessus, peuvent également concerner le point des services sociaux.

2.8. Protection de l'enfance

La protection de l'enfance n'est pas une cible directe dans le NRSF. Les activités d'organisations telles que Foyer asbl, CAW Anvers et le Centre de médiation pour les voyageurs et les Roms ont pour objectif le bien-être des enfants roms, principalement par le biais de services de médiation entre les écoles et les parents.

Dans le NRSF, n'apparaît pas les Roms sans-abri avec des enfants qui dorment dans la rue dans des casernes et s'auto-organisent. L'engagement des services de protection de l'enfance n'est pas non plus déterminé dans le NRSF belge. Très souvent, les militants roms expriment la sensation d'être dans « la dernière forme acceptée de racisme⁴⁶ ». Il existe une discrimination institutionnelle de la part des structures qui devraient s'occuper de la maltraitance des enfants car elles restent silencieuses lorsqu'il s'agit d'enfants roms de Belgique qui dorment dans la rue ou qui mendient, alors que ce n'est pas le cas si des enfants non roms car les institutions fournissent immédiatement les soins et la protection sociale nécessaires. Les normes internationales de protection de l'enfance ne s'appliquent pas aux enfants roms de Belgique et cette question n'est pas non plus reflétée dans le NRSF. C'est le problème le plus visible avec les Roms dans la société belge qui alimente les stéréotypes négatifs sur les Roms.

2.9. Promouvoir les arts, la culture et l'histoire des Roms

L'art, la culture et l'histoire roms ne sont pas représentés dans le NRSF. Il est fait mention d'un projet dans l'action 2, qui est un projet déjà mis en œuvre au cours de la période stratégique précédente. Au niveau local, il existe quelques projets concernant l'art et la culture roms mais dans le NRSF ce thème est absent.

L'Holocauste des Roms n'est toujours pas reconnu en Belgique. Même si les Roms ont été persécutés sous le régime nazi⁴⁷, le NRSF ne l'inclut pas du tout comme objectif pour les dix prochaines années.

Action 2. Développer des histoires positives : Exposition itinérante : Réflexions. Roms en Belgique

Cette action est le projet de l'AP Hogeschool Antwerpen avec le soutien financier de l'UE, mis en œuvre en 2020. Jusqu'à présent, l'exposition a été présentée dans quelques localités en Belgique. Le mentionner comme objectif pose la question de savoir si la même exposition continuera à être montrée dans le cadre de la mise en œuvre du NRSF ou si une nouvelle action similaire sera entreprise.

Action 11. Refléter la diversité

Dans cette action, l'intersectionnalité est mentionnée comme cible. La diversité des Roms et la nécessité d'une attention particulière sont mentionnées, mais aucune action concrète n'est envisagée.

⁴⁶ La dernière forme de racisme acceptée est contre les Roms, 5 février 2022:

https://www.standaard.be/cnt/dmf20220204_95677938?&articlehash=GxBEBcxgH310bw3%2Bdmq420WPcauJLXgSh%2FJwmGiZpYCK%2B8UBqUCaEUSHwYDdyVihL2NprhzkdNgIlr12jhHW8%2BHGwME%2FswSkeSpo7mfUPxxnYCI3tDZ0ESGoi%2B%2BMyR31NShMXE%2FyF7aMLjICgOAtiS0QxUzmPds0w%2BV33vEaa6LSw7imBEiGTpouisp3xcoZUSw9WIDgRJRmRihYHEL6drnlV4evZgZVIMxsOgnjaXvNvr%2B%2FV%2F0VF1ukTHR7xEz04%2FF%2BNdfy%2Hf0Brc%2rqYkIJA4KdmLIjmtCTFKXATf9btn7moj7a4g%3D%3D&fbclid=IwAR0ILHyBinPzaIxHZe7V1j5DBjFz5JGysGqnojgv cEakifJF_aNaTDOautU

⁴⁷ EXPOSITION Collection Permanente, consulté le 5 novembre 2022:

<https://kazernedossin.eu/fr/expo/collection-permanente/>.

3. EFFICACITÉ ATTENDUE

3.1. Cohérence avec les politiques nationales et européennes connexes

Le NRSF belge est un produit du dialogue entre les entités et les autorités fédérales et il est en cohérence avec les politiques européennes et nationales. Le plan d'action est basé sur une vision commune partagée dans le but d'être formulé à différents niveaux en fonction des compétences des institutions concernées. Le NRSF se compose d'actions relevant des objectifs horizontaux et sectoriels définis dans le cadre stratégique de l'UE pour les Roms et tient compte des conclusions du dernier rapport national élaboré par la FRA. Au niveau national, les actions du NRSF se traduisent également par le Plan d'action national contre le racisme⁴⁸ (l'engagement de la Belgique dans la Déclaration de Durban de 2001) et la législation concernant le secteur de l'insertion et les décrets logement.

3.2. Responsabilité de la coordination et du suivi du NRSF

À la fin du NRSF, il y a une section sur la coordination. La coordination du NRSF est définie par différents niveaux politiques et gouvernementaux (avec leurs contributions et leurs compétences). En outre, la structure intergouvernementale appelée Point de contact national belge pour les Roms (comprenant des représentants des autorités régionales et fédérales) est coordonnée par le SPP SI avec son secrétariat. Le dernier élément de la coordination est la Plate-forme nationale belge pour les Roms, qui se rassemble au sein de projets financés par la CE en 2016-2021, bien qu'il n'y ait pas de définition claire de la manière dont elle est liée à la coordination du NRSF. Les entretiens avec les parties prenantes montrent que la plateforme est surtout utilisée comme un espace de partage d'expériences et de discussion de projets ou de problématiques concrètes. La consultation est essentiellement informative et se fait par l'élaboration de recommandations pour la coordination du NRSF. La participation réelle et effective de la représentation de la communauté rom fait défaut dans les processus de consultation et de coordination.

La coordination et le suivi du NRSF sont assurés par le Point de contact national pour les Roms en concertation avec les structures fédérales et communautaires des régions de Wallonie, de Flandre et de Bruxelles. Par rapport à la période précédente, il s'agit d'un nouveau mécanisme de suivi et de coordination. Le NRSF ne donne pas plus de détails sur le fonctionnement de ce mécanisme, c'est-à-dire quelles données seront collectées ou qui y aura accès. Il mentionne seulement que tous les deux ans, le Point de contact national pour les Roms préparera un rapport de suivi et d'évaluation, qui sera envoyé à la CE. Les actions du NRSF seront évaluées par les partenaires à l'aide d'un modèle prédéfini afin de planifier le suivi des actions. Comme indiqué précédemment, la participation des Roms à la coordination et au suivi du NRSF fait défaut (voir la section 1.3 du présent rapport).

3.3. Qualité du régime

NRSF belge comporte sept parties : définitions, cadre général, Roms en Belgique, processus et procédures, bonnes pratiques, plan d'action et coordination. Les objectifs généraux du NRSF ne sont pas clairs, il ressemble plus à un plan d'action qu'à un document d'orientation stratégique. Ce plan d'action manque d'échéancier, de jalons et d'indicateurs pour mesurer les réalisations. Une très grande partie de cela est le reflet du

⁴⁸ Gouvernement belge, *MESURES FÉDÉRALES DU PLAN D'ACTION NATIONAL CONTRE LE RACISME 2021-2024* [Mesures fédérales du plan d'action contre le racisme], 2021-24, consulté le 1er octobre 2022 : <https://sarahschlitz.be/wp-content/uploads/sites/300/2022/07/NAPAR-Mesures-federales-du-Plan-dAction-National-contre-le-Racisme.pdf>.

travail effectué par deux ou trois organisations à but non lucratif. L'attente de la société civile est qu'après deux ans de mise en œuvre, elle sera en mesure de participer efficacement à son évaluation et d'adapter le document afin qu'il devienne davantage une stratégie qu'un plan d'action.

3.4. Financement

Le NRSF lui-même ne précise pas comment les activités susmentionnées seront financées. Après les entretiens avec les représentants des organisations de la société civile de Belgique, nous avons constaté que les activités prévues sont en fait des activités en cours des organisations, pour lesquelles un financement est envisagé pour les deux à trois prochaines années via les autorités régionales et locales. Et plus particulièrement, il est envisagé de poursuivre le travail des équipes de médiation et la concentration des différents services.

Le plan d'action ne prévoit pas de possibilités de financement aux niveaux local et régional pour des initiatives axées sur les Roms. En général, les possibilités de financement disponibles en Belgique visent à promouvoir l'égalité et ne ciblent ni ne mentionnent spécifiquement les Roms. Par exemple, l'adjoint du bourgmestre de la Ville de Bruxelles dispose d'un budget pour soutenir des projets axés sur l'égalité. Dans le même temps, on observe peu ou pas de demandes de la part des organisations pour le financement de projets ciblant les Roms.

3.5. Suivi et évaluation

Il est prévu qu'un outil d'évaluation soit ajouté : un modèle à remplir par les partenaires. Le NRSF indique que les indicateurs qualitatifs et quantitatifs⁴⁹ proposés par la Commission européenne seront utilisés pour suivre les progrès. Dans le même temps, le document ne formule aucun indicateur ou objectif lié aux actions prévues, c'est une faiblesse majeure du document qui le rend peu crédible.

Sous « Partenaires », il n'est pas clair s'il s'agit des structures gouvernementales ou s'il comprend également des représentants d'organisations de la société civile. Le document ne donne pas plus de détails à ce sujet. Il n'y a pas d'indicateurs concrets mentionnés dans le NRSF.

3.6. Évaluation de l'efficacité et de la durabilité attendues

Le NRSF en général devrait être un plan de référence pour les dix prochaines années lorsqu'il s'agit d'introduire des politiques, des changements dans la législation, de lancer des actions, d'annoncer des appels, etc. Afin d'avoir un impact sur les communautés roms également, la participation des Roms est essentielle. Jusqu'à présent, la participation des Roms se limite au travail quotidien des médiateurs ou des stewards. La participation des Roms à l'auto-organisation n'est pas clairement définie et, dans la plupart des cas, il s'agit d'une consultation informative non structurée. S'il n'est pas modifié, ce processus risque de laisser la représentation des Roms au même stade qu'elle est actuellement. De plus, l'autonomisation des Roms n'est pas du tout considérée comme un outil de lutte contre l'antitsiganisme.

Le NRSF envisage la collecte de données proxy, car la collecte de données ethniques en Belgique est interdite. Il n'y a pas de budget dédié au suivi. Ce sont les côtés faibles du NRSF.

Les activités prévues dans le NRSF ne répondent que partiellement aux défis auxquels les Roms sont confrontés en Belgique. Les activités sont formulées de manière à mieux résoudre les problèmes à court terme et à apporter des solutions à court terme, par exemple des médiateurs éducatifs qui doivent veiller à ce que les enfants roms

⁴⁹ PORTEFEUILLE D'INDICATEURS, nd :

https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/portfolio_of_indicators_en.pdf.

n'abandonnent pas le système éducatif. Dans le même temps, le problème profond - les attitudes largement négatives du public à l'égard des Roms - reste sans réponse. Les principaux problèmes visibles pour la société concernant les Roms - les conditions de logement (en particulier pour les Gens du voyage), le sans-abrisme des enfants et la mendicité ne sont pas définis comme des défis à relever dans le NRSF.

Au cours des entretiens avec les parties intéressées, il est apparu clairement que la majorité des activités incluses dans le plan d'action du NRSF sont les activités menées par plusieurs organisations pro-Roms. Bien qu'il s'agisse d'une bonne pratique pour assurer la pérennité des programmes qui ont fait leurs preuves, cela peut aussi être considéré comme un problème, car toutes ces activités sont menées par un petit nombre d'organisations et il y a un manque de diversification des parties prenantes. Dans ce processus, les organisations roms continuent à avoir une faible capacité en termes de gestion de projet, de ressources humaines limitées, de compréhension des processus, de lobbying et d'influence sur les politiques roms.

4. ALIGNEMENT SUR LA STRATÉGIE DE L'UE EN FAVEUR DES ROMS

4.1. Rendre compte de la diversité parmi les Roms

Dans l'ensemble, le NRSF belge correspond aux critères d'action spécifique basés sur la diversité.

Le plan d'action prévoit des mesures spécifiques pour les Roms et Gens du voyage résidant de longue date en Belgique. Il combine également l'action d'inclusion des Roms provenant de pays d'Europe de l'Est tels que la Bulgarie, la Roumanie et la Slovaquie. Une médiation scolaire et sanitaire est également introduite pour le nouveau groupe de Dom syriens.

Le NRSF inclut comme groupes cibles les femmes, les enfants et les LGBTQ+ roms (Actions 2, 3, 20).

4.2. Combiner les approches grand public et ciblées

Dans l'ensemble, le NRSF belge présente un mélange équilibré d'activités principales et ciblées.

Dans la plupart des actions liées au processus d'intégration, les autorités belges utilisent les approches traditionnelles grâce à une infrastructure sociale bien développée pour l'intégration et l'accueil d'autres nationalités et de migrants. Le plan introduit également des actions/services spécifiques pour les communautés roms. L'activité 29 est une activité générale destinée à tous les migrants et nouveaux arrivants. Une mesure spécifique de ce programme est le soutien aux médiateurs sanitaires roms pour améliorer l'accès aux services de soins de santé. Les activités destinées aux Gens du voyage sont explicites mais non exclusives car elles pourraient soutenir d'autres personnes vivant dans des conditions similaires telles que les commerçants lors de foires.

4.3. Utilisation des instruments introduits par la recommandation du Conseil

Le NRSF est construit sur les recommandations du Conseil⁵⁰ en tenant compte du contexte et des problématiques nationales.

⁵⁰ Recommandations du Conseil sur des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres 2013. Disponible à l'adresse : [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013H1224\(01\)&from=en](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013H1224(01)&from=en)

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Par rapport au précédent NRIS 2012-2020, le NRSF 2021-2030 est plus complet et suit la structure du précédent NRIS. La plupart des actions sont poursuivies dans le nouveau NRSF.

Le NRSF belge 2030 est un plan conçu en cohérence avec la législation nationale et il combine des mesures générales et spécifiques. C'est un produit élaboré dans le cadre du dialogue interinstitutionnel aux niveaux fédéral et régional. Le processus de consultation dans la préparation du NRSF est réglé principalement avec quelques organisations pro-roms travaillant dans le domaine de l'intégration des Roms.

Une grande partie des actions envisagées dans le plan d'action du NRSF sont les activités régulières des grandes organisations pro-roms, ce qui peut être interprété comme de bons efforts durables dans le domaine de l'intégration des Roms, mais cela peut aussi être interprété comme un manque de diversification des prestataires de services et incapacité à renforcer les capacités des organisations roms de base.

En attendant, la participation des Roms à l'élaboration du NRSF 2021-2030 est très limitée. Les quelques exemples de consultation se limitent à l'invitation de quelques médiateurs roms à contribuer à la définition des zones problématiques lors des réunions de la Plateforme nationale des Roms. Le processus de consultation avec les organisations de la société civile rom reste très faible et le NRSF ne prévoit aucun mécanisme pour renforcer cette coopération.

Recommandations aux autorités nationales

1. Le Point de contact national belge pour les Roms devrait mettre en place un mécanisme de consultation structuré avec les représentants de la société civile rom.
2. Le PNRC devrait utiliser le financement spécifique dédié aux points de contact nationaux pour les Roms afin d'accroître la capacité des structures auto-organisées des Roms dans le domaine de la conception des politiques et de la coopération.
3. Les autorités nationales devraient accorder une attention particulière à la garantie et au respect des droits des enfants dans les communautés roms et éviter les doubles standards dans la mise en œuvre des politiques en faveur des enfants.
4. Les autorités nationales devraient prendre des mesures avec les partenaires du secteur rom pour la reconnaissance officielle de l'Holocauste des Roms en Belgique.
5. Élaborer des politiques plus globales sur le droit au logement de la communauté des Gens du voyage roms.

Recommandations aux institutions européennes

6. Soutenir une coalition nationale rom dans la préparation de rapports alternatifs sur la mise en œuvre du NRSF belge.
7. Fournir des instruments financiers spécifiques pour la constitution et le fonctionnement de la coalition nationale belge des Roms.

Recommandations à la société civile

8. Exploiter les opportunités existantes d'actions locales et coopérer au niveau national sur les questions liées à la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales.

Recommandations aux autres parties prenantes

9. D'autres acteurs de la société civile travaillant sur des questions intersectionnelles devraient rechercher de manière proactive une coopération dans le domaine de l'inclusion des Roms.

LES RÉFÉRENCES

Liste des entretiens

Réunions :

NRCP, SPP IS/ POD MI, Bruxelles, 13 mai 2022

PP, membre du cabinet, Ministère de la Cohésion Sociale et des Sports à la COCOF, Bruxelles, 14 novembre 2022

Entrevues :

VM, Municipalité, en personne, 27 juin 2022

KG, association Pro-Roma, en personne, Bruxelles, 20 juin 2022

IK, association rom, en personne, Bruxelles, 26 octobre 2022

ME, association rom, en personne, Bruxelles, 14 septembre 2022

Principaux documents de politique et rapports

AP Hogeschool Antwerpen - Roma, sd: <https://www.ap.be/project/roma>.

Gouvernement belge, *MESURES FÉDÉRALES DU PLAN D'ACTION NATIONAL CONTRE LE RACISME 2021-2024* [Mesures fédérales du plan d'action contre le racisme]. Consulté le 1 octobre 2022: <https://sarahschlitz.be/wp-content/uploads/sites/300/2022/07/NAPAR-Mesures-federales-du-Plan-dAction-National-contre-le-Racisme.pdf>.

Stratégie nationale belge pour l'inclusion des Roms 2020-2030. Consulté le 23 octobre 2022: <https://www.mi-is.be/nl/de-nationale-strategie-voor-de-integratie-van-roma?fbclid=IwAR1lqeQeUoQIrPPYBGWzCpsELX43t7rnqRhJfmvVjny6hHNOrcq9ouCvq8Y>.

Point de contact national belge pour les Roms. Consulté le 23 octobre 2022: <https://www.mi-is.be/nl/het-belgisch-nationaal-roma-contactpunt?fbclid=IwAR1IWP2hEhGLYvtj0Eg4Q2SWU7M2Z5tdRuI8RrBfNvi9GFOSbFpV9osW4eM>.

Plan d'action de la Région bruxelloise pour lutter contre la pauvreté. Consulté le 5 novembre 2022: <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/programme-dactions-bruxellois-de-lutte-contre-la-pauvrete-2014-2019>

Centre de Médiation Des Gens Du Voyage et Des Roms, nd: <https://www.cmgv.be/>.

Citydev, sd: <https://www.citydev.brussels/fr>.

Commission Communautaire Commune (COCOM). Consulté le 23 octobre 2022: <https://be.brussels/about-the-region/the-community-institutions-of-brussels/cocom>.

Recommandations du Conseil sur des mesures efficaces d'intégration des Roms dans les États membres 2013. Consulté le 5 novembre 2022: https://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/lisa/139979.pdf.

Diogène asbl, *Intra-EU Migrants Experiencing Homelessness in Brussels*, nd https://www.feantsa.org/public/user/Resources/reports/BRU_3690_RapportMigrants_EN_1_BD.pdf

Association Diogène. Consulté le 5 novembre 2022: <https://www.diogenes.brussels/fr>.

Appel ESF 457. Consulté le 5 novembre 2022:
<https://www.esf-vlaanderen.be/nl/oproepen/oproep-outreach-activering>

ESMA-Carrefour de Cultures. Consulté le 23 octobre 2022:
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100067008830859> .

Commission européenne, *COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT Roma Inclusion Measures Reported under the EU Framework for NRIS Accompanying the Document Communication from the Commission to the European Parliament and the Council Report on the Implementation of National Roma Integration Strategies - 2019 - Belgium, 2019.*
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52019SC0320>.

Exposition Collection Permanente [*collection permanente*]. Consulté le 5 novembre 2022:
<https://kazernedossin.eu/fr/expo/collection-permanente/>.

Service Public Fédéral de Planification de l'Intégration Sociale. Consulté le 23 octobre 2022: <https://www.mi-is.be/en>.

Service fédéral de la santé publique. Consulté le 5 novembre 2022:
<https://www.health.belgium.be/nl/gezondheid/organisatie-van-de-gezondheidszorg/kwaliteit-van-zorg/interculturele-bemiddeling-de#Inleiding>.

Foyer ASBL, nd : <https://www.foyer.be/?lang=en>.

FRA, *Roma and Travellers in Six Countries – Roma and Travellers Survey*, consulté le 23 septembre 2020: <https://fra.europa.eu/en/publication/2020/roma-travellers-survey>.

Geurts, Koen, *Les Roms En Action, Foyer 2014*.
https://roma.foyer.be/?page_id=1700&lang=fr.

Kham ASBL. Consulté le 23 octobre 2022 :
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100069994742711>.

L'ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE (CEFA) . Consulté le 23 octobre 2022 :
http://www.enseignement.be/index.php?page=23820&navi=2288&fbclid=IwAR3oP7n-YoBZj4gaFcY_dRkp9Q0Ngp_See_9fppCCiKnH_7Ksb6-xPQ1YbE.

Medimigrant ASBL. Consulté le 5 novembre 2022: <https://www.medimigrant.be/>.

Ministère de la Communauté germanophone. Consulté le 23 octobre 2022:
<https://ostbelgienlive.be/>

MolenRom. Consulté le 23 octobre 2022 : <https://www.facebook.com/MolenRom/>.

Plan pluriannuel de la Commission communautaire flamande 2022-2025. Consulté le 5 novembre 2022.
<https://www.vgc.be/subsidies-en-dienstverlening/stedelijk-beleid/roma-werking>.

Enseignement secondaire professionnel à temps partiel. Consulté le 23 octobre 2022 :
<https://onderwijs.vlaanderen.be/nl/leerlingen/hoe-haal-ik-mijn-diploma-secundair-onderwijs/deeltijds-beroepssecundair-onderwijs?fbclid=IwAR0YDTIjfVc2Z681IFWT4aGI9cydExLzERWPRUYzppZaV1>.

Perspective Bruxelles. Consulté le 5 novembre 2022: <https://perspective.brussels/fr>.

Commission européenne, *PORTEFEUILLE D'INDICATEURS*, nd :
https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/portfolio_of_indicators_en.pdf.

Rom En Rom Asbl. Consulté le 23 octobre 2022: <https://romenrom.org/>.

Service Public de Wallonie - Direction Interdépartementale de La Cohésion Sociale (DiCS) (Public Service of Wallonia - Interdépartemental direction for social cohesion) Accessed 23 October 2022: <https://spw.wallonie.be/guide/guide-services/15960>.

Situation Des Gens Du Voyage Après l'opération de Police Dite « strike » Du 7 Mai 2019 (The situation of Travelers after the police operation, called "Strike" from 4 of May 2019)).

Consulté le 5 novembre 2022:

<https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/situation-des-gens-du-voyage-apres-loperation-de-police-dite-strike-du-7-mai-2019>.

Kasper Goethals(2022), *La dernière forme de racisme acceptée est contre les Roms (The Last Accepted Form of Racism Is against the Roma)*, DeStandaard. Consulté le 5 février 2022:

https://www.standaard.be/cnt/dmf20220204_95677938?&articlehash=GxBEBcxgH3I0bw3%2Bdmq420WPcaujILXgSh%2FJwmGiZpYCK%2B8UBqUCaEUSHwYDdyVihL2Npr5Ke0qyhzL6HvtjIDo%Akd7j3BHWEGS

DZ0ESGoi%2B%2BMyR31NShMXE%2FyF7aMLjICgOAtiS0QxUzmPds0w%2BV33vEaa6LSw7imBEiGTpouisp3xcoZUSw9WIDgRJRmRihYHEL6drnlV4evZgZVIMxsOgnja%2FxsOgnja%2FxFNV%2BNXTH2Ognja%2FxFNV%2BNXTH2Ognja%2FxFNV%2BNXTH2Ogn

2Brc%2FOBfRE1hj0LRWs

%

2BAH40AFrqYkIJA4KdmLI1jmtCTFKXATf9btn7moj7a4g%3D%3D&fbclid=IwAR0ILHyBinPzaIxHZe7V1j5DBjFz5JGysGqnojgvcEakifJF_aNAtDOautU.

UNIA, *DEUXIÈME RAPPORT SUR LA SITUATION DES RÉSIDENTS DE CAMERA EN BELGIQUE SUITE À L'OPÉRATION DITE POLICIÈRE « GRÈVE » DU 7 MAI 2019 (Deuxième rapport sur la situation des Gens du voyage en Belgique à la suite de l'opération dite policière « Grève3 du 7 mai 2019)*, s.d. Consulté le 10 octobre 2022.

Commission communautaire flamande. Consulté le 23 octobre 2022 : <https://www.vgc.be/>.

Gouvernement flamand, Agence de l'Intérieur, Division de l'Égalité des chances, de l'Intégration et de l'Inburgering (Autorité flamande, Agence de l'Intérieur, Branche Égalité des chances, Citoyenneté et Intégration). Consulté le 23 octobre 2022 :

<https://www.vlaanderen.be/organisatie/administratieve-diensten-van-de-vlaamse-overheid/beleidsdomein-kanselarij-bestuur-buitenlandse-zaken-en-justitie/agentschap-binnenlands-bestuur/equal-opportunités-intégration-et-inburgering>.

Société Wallonne pour le Logement. Consulté le 5 novembre 2022 : <https://www.flw.be/>.

ANNEXE : LISTE DES PROBLÈMES ET CONDITIONS

2.1. Combattre l'antitsiganisme et la discrimination

Problèmes et conditions	importance:	Identifié par stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :
L'antitsiganisme n'est pas reconnu comme un problème spécifique dans les cadres politiques nationaux	problèmes importants	mentionné mais pas suffisamment analysé	absent	absent
Préjugés contre les Roms	problèmes importants	suffisamment compris et analysés	présent mais pas suffisant	adéquat mais avec une marge d'amélioration
Crimes de haine contre les Roms	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Discours de haine envers et contre les Roms (en ligne et hors ligne)	problèmes mineurs	mentionné mais pas suffisamment analysé	absent	absent
Faible efficacité de la protection contre la discrimination	problèmes importants	suffisamment identifié et analysé	adéquat avec possibilité d'améliorations	adéquat mais avec une marge d'amélioration
Ségrégation dans l'éducation, le logement ou la prestation de services publics	problèmes mineurs	mentionné mais pas suffisamment analysé	absent	absent
Les expulsions forcées et les démolitions conduisent au sans-abrisme, au logement inadéquat et à l'exclusion sociale	problèmes critiques	mentionné mais pas suffisamment analysé	absent	absent
Apatridie, documents d'identité manquants	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Inconduite et comportement discriminatoire de la part de la police (sous-police/sous-police)	problèmes importants	non pertinent	absent	absent
Obstacles à l'exercice <i>de facto</i> du droit de	non pertinent	non pertinent	absent	absent

l'UE à la libre circulation				
-----------------------------	--	--	--	--

2.2. Éducation

Problèmes et conditions	Importance:	Identifié par stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :
Manque de services d'éducation préscolaire et d'EAJE disponibles et accessibles pour les Roms	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Baisse de la qualité de l'éducation préscolaire et des services d'EAJE pour les Roms	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Taux d'abandon élevé avant la fin de l'enseignement primaire	problèmes importants	suffisamment identifié et analysé	approprié	cibles pertinentes bien définies
Abandon précoce de l'enseignement secondaire	problèmes importants	mentionné mais pas suffisamment analysé	absent	absent
Enseignement secondaire/formation professionnelle déconnectés des besoins du marché du travail	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Déplacement d'élèves roms dans l'enseignement spécial	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Ségrégation scolaire des élèves roms	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Augmentation de la sélectivité du système éducatif entraînant une concentration d'élèves roms ou d'autres élèves défavorisés dans des établissements d'enseignement de moindre qualité	problèmes mineurs	non pertinent	absent	absent
Accès limité à l'éducation de la deuxième chance, à	non pertinent	non pertinent	absent	absent

l'éducation des adultes et à l'apprentissage tout au long de la vie				
Accès et soutien limités à l'apprentissage en ligne et à distance si les établissements d'enseignement et de formation ferment, comme cela s'est produit lors de la pandémie de coronavirus	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Faible niveau d'aptitudes et de compétences numériques et opportunités limitées pour leur intégration parmi les élèves	non pertinent	non pertinent	absent	absent

2.3. Emploi

Problèmes et conditions	Importance:	Identifié par stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :
Mauvais accès ou faible efficacité des services publics de l'emploi	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Jeunes sans emploi, sans études ni formation (NEET)	problèmes importants	suffisamment identifié et analysé	approprié	cibles pertinentes bien définies
Faible accès à la (re)formation, à l'apprentissage tout au long de la vie et au développement des compétences	problèmes importants	suffisamment identifié et analysé	approprié	cibles pertinentes bien définies
Discrimination sur le marché du travail par les employeurs	problème mineur	non pertinent	absent	absent
Risque pour les femmes et les filles roms des zones défavorisées d'être victimes de traite et de prostitution forcée	problème mineur	non pertinent	absent	absent
Opportunités sur le marché du travail principal remplacées	problèmes mineurs	identifié et analyse	approprié	cibles pertinentes

par des travaux publics		suffisamment		bien définies
Obstacles et désincitations à l'emploi (tels que l'endettement, les faibles revenus du travail par rapport aux revenus sociaux)	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Absence de mesures d'activation, de soutien à l'emploi	problèmes mineurs	mentionné mais pas suffisamment analysé	approprié	cibles pertinentes bien définies
Autres problèmes spécifiques à un pays (étouffez le tableau si nécessaire)				

2.4. Soins de santé

Problèmes et conditions	Importance:	Identifié par stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :
Exclusion de la couverture de l'assurance maladie publique (y compris les apatrides, les ressortissants de pays tiers ou les mobiles de l'UE)	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Mauvaise offre/disponibilité des services de santé (y compris le manque de moyens pour couvrir les frais de santé à la charge des patients)	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Accès limité aux soins d'urgence	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Accès limité aux soins primaires	problèmes mineurs	suffisamment identifié et analysé	approprié	cibles pertinentes bien définies
Accès limité aux soins prénatals et postnatals	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Accès limité aux informations relatives à la santé	problèmes importants	suffisamment identifié et analysé	approprié	cibles pertinentes bien définies

Faible accès aux soins préventifs (vaccination, bilans de santé, dépistages, sensibilisation aux saines habitudes de vie)	problèmes importants	suffisamment identifié et analysé	approprié	cibles pertinentes bien définies
Accès insuffisant aux services de santé sexuelle/reproductive et de planification familiale	problèmes importants	suffisamment identifié et analysé	approprié	cibles pertinentes bien définies
Obstacles spécifiques à de meilleurs soins de santé pour les groupes vulnérables tels que les Roms âgés, les Roms handicapés, les LGBTI et autres	problèmes importants	suffisamment identifié et analysé	approprié	cibles pertinentes bien définies
Discriminations/ antitsiganisme dans les soins de santé (par exemple, services séparés, stérilisation forcée)	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Injustices historiques non reconnues, telle que la stérilisation forcée	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Inégalités dans les mesures de lutte et de prévention des épidémies potentielles dans les localités marginalisées ou éloignées	non pertinent	non pertinent	absent	absent

2.5. Logement, services essentiels et justice environnementale

Problèmes et conditions	Importance:	Identifié par stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :
Sécurité physique du logement (logement en ruine ou taudis)	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Manque d'accès à l'eau potable	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Manque d'accès à	non pertinent	non pertinent	absent	absent

l'assainissement				
Manque d'accès à l'électricité	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Collecte publique de déchets limitée ou absente	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Capacité de chauffage restreinte (familles incapables de chauffer toutes les pièces/tout le temps si nécessaire) ou déchets solides utilisés pour le chauffage	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Manque de sécurité d'occupation (les titres juridiques ne sont pas clairs et sûrs)	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Accès inexistant ou limité au logement social	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Surpeuplement (espace/chambre disponible pour les familles)	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Endettement lié au logement à des niveaux pouvant entraîner une expulsion	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Logement dans des établissements/quartiers ségrégués	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Logement dans des établissements/quartiers informels ou illégaux	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Exposition à des facteurs dangereux (vivre dans des zones sujettes aux catastrophes naturelles ou dans des zones dangereuses pour l'environnement)	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Accès limité ou inexistant aux	non pertinent	non pertinent	absent	absent

transports en commun				
Accès limité ou inexistant à Internet (par exemple, accès Internet public) points en zones défavorisées, zones non couvertes par internet haut débit)	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Accès limité ou inexistant aux espaces verts	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Les Roms exclus de la démocratie environnementale	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Manque de sites d'hébergement pour les Gens du voyage	problèmes critiques	mentionné mais pas suffisamment analysé	présent mais pas suffisant	certaines cibles mais pas pertinentes

2.6. Protection sociale

Problèmes et conditions	Importance:	Identifié par stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :
Taux élevé de risque de pauvreté et privation matérielle et sociale	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Les programmes de soutien du revenu ne garantissent pas un niveau acceptable de revenu minimum pour chaque ménage	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Accès limité aux programmes de soutien du revenu (faible sensibilisation, barrière des charges administratives, stigmatisation attachée)	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Règles d'éligibilité inefficaces (des tests de ressources bien conçus garantissent que ceux qui ont besoin d'aide peuvent l'obtenir ; les	non pertinent	non pertinent	absent	absent

conditions de recherche d'emploi garantissent la motivation pour retourner au travail)				
Faible flexibilité des programmes de soutien du revenu pour faire face à l'évolution des conditions du ménage	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Discrimination par les agences gérant des programmes de soutien du revenu	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Risque que les municipalités abusent de l'aide au revenu pour acheter des votes	non pertinent	non pertinent	absent	absent

2.7. Services sociaux

Problèmes et conditions	Importance:	Identifié par stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :
Qualité, capacité et exhaustivité limitées de l'aide fournie par les services sociaux	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Accès limité aux services sociaux : faible connaissance de ceux-ci, faible accessibilité (par exemple, en raison des frais de déplacement) ou disponibilité limitée	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Les fournisseurs de services ne tendent pas activement la main aux personnes dans le besoin	non pertinent	non pertinent	absent	absent
La capacité limitée des services sociaux à travailler efficacement avec d'autres agences (par exemple, le service public de l'emploi) pour aider les clients	non pertinent	non pertinent	absent	absent

Discrimination par les prestataires de services sociaux	non pertinent	non pertinent	absent	absent
---	---------------	---------------	--------	--------

2.8. Protection de l'enfance

Problèmes et conditions	Importance:	Identifié par stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :
La protection de l'enfance n'est pas prise en compte dans le NRSF	problème critique	non pertinent	absent	absent
La vulnérabilité spécifique des enfants roms en tant que victimes de violence	problème critique	non pertinent	absent	absent
Services de protection de l'enfance séparés ou discriminatoires face aux populations Roms	problème critique	non pertinent	absent	absent
Activités visant à renforcer la responsabilité et les compétences parentales non disponibles ou non accessibles aux parents roms	problème critique	non pertinent	absent	absent
Pratiques illégales du travail des enfants	problème critique	non pertinent	absent	absent
Placement massif et discriminatoire d'enfants roms dans des institutions d'accueil de la petite enfance	non pertinent	non pertinent	absent	absent
Persistance d'institutions à grande échelle plutôt que d'arrangements de type familial	non pertinent	absent	absent	non pertinent
Mariages précoces	problème mineur	mentionné mais pas suffisamment analysé	adéquat mais avec une marge d'amélioration	adéquat mais avec une marge d'amélioration
Obstacles à l'inscription des enfants ; apatridie	non pertinent	absent	absent	non pertinent

Traitement biaisé des jeunes Roms par la sécurité et les forces de l'ordre	non pertinent	absent	absent	non pertinent
--	---------------	--------	--------	---------------

2.9. Promouvoir (sensibiliser) les arts, la culture et l'histoire des Roms

Problèmes et conditions	Importance:	Identifié par stratégie :	Mesures à prendre :	Cibles définies :
Sensibilisation faible ou insuffisante de la population générale à la contribution de l'art et de la culture roms au patrimoine national et européen	problème important	compris avec des limites	adéquat mais avec une marge d'amélioration	adéquat mais avec une marge d'amélioration
Exclusion des communautés roms des récits culturels nationaux	problème important	non pertinent	absent	absent
L'histoire et la culture roms ne sont pas incluses dans les programmes scolaires et les manuels pour les élèves roms et non roms	problème important	non pertinent	absent	absent
Matériel et ressources pédagogiques disponibles nécessaires à la préservation et à l'enseignement de la langue romani	problème mineur	non pertinent	absent	absent
Absence de processus de mémorialisation de l'histoire des Roms par la création de monuments, d'activités commémoratives et d'institutionnalisation de dates pertinentes pour l'histoire des Roms	problème important	non pertinent	absent	absent



Phiren Amenca International Network
<https://phirenamenca.eu>

CAW



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100067008830859>

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100069994742711>

<https://www.facebook.com/imer.kaitazi>

<https://www.facebook.com/cawantwerpen>

<https://www.facebook.com/Balkanlabtaia>

KHAM vzw

